



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CARON, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel CARON, Jacques GOMBAULT, Maria GONCALVES, Fabrice SUIVENG, Lucie PIZZONERO, Olivier TAIPINA, Adelette WANET, Catherine LOMBARD, Sandrine OFFINI, Martial DUMONT, Nadège CALY, Mylène HUEBRA, Michael STRUMMEYER, Frédéric DUBOZ, Romain SIGNORATO, Joël FERREIRA DA SILVA, Mirlande HILAIREMONT, Julie VANNESTE, Gilles GUITTON, Cristele GAILLARD, Nasredine MAMOUNI, Christelle VALETTE, Antoine TOCHE

Mme. Lucie PIZZONERO est désignée secrétaire

Date de convocation : 24/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

OBJET : Désignation du correspondant défense

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	23
Votants	23

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

CONSIDERANT que le Ministère délégué aux Anciens combattants a créé en 2001 la fonction de correspondant défense,

CONSIDERANT que le correspondant défense est un élu chargé de relayer les informations relatives aux questions de défense au sein de la commune.

CONSIDERANT que l'élu désigné est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi ses membres.

Sont candidats :

Liste A : M. Jacques GOMBAULT

Liste B : M. Gilles GUITTON

ELECTION D'UN DELEGUE

Premier tour de scrutin

A obtenu :

- M. Jacques GOMBAULT 18 voix (/23)
- M. Gilles GUITTON 5 voix (/23)

Monsieur Jacques GOMBAULT

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin,
a été proclamé correspondant défense

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,



Michel

CARON

Certifié exécutoire	
Compte tenu de la transmission en Préfecture le	07 AVR. 2026
Et de son affichage ou publication le	07 AVR. 2026